

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2022

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

- Approuvé le PV de la séance du 6 octobre 2022
- Ecouté la présentation du plan d'aménagement de la forêt communale pour les 20 ans à venir des représentations de l'ONF
- Ecouté la présentation des représentants d'ECLA sur la transformation du PLU en PLUI à compter du 1^{er} février 2027
- N'a pas préempté sur la vente des terrains bâtis situés section ZA n° 131 et ZA n° 132
- Approuvé le projet de délibération en prévision de déplacements des élus et de leur défraiement lors de missions liées à la vie communale
- A décidé de voter les crédits nécessaires par suite d'une décision modificative erronée prise lors du Conseil du 06 octobre 2022
- A autorisé l'installation d'un distributeur de pizzas, a fixé le montant du droit de place à 210 euros par mois, a autorisé le Maire à signer la Convention d'Occupation du Domaine public avec la société de M.Pierre BERTHELON, a dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2023 et suivants
- A autorisé le Maire à signer la Convention de Bénévolat avec Madame Karine TROUBAT, nouvelle Secrétaire de Mairie qui prendra ses fonctions le 1^{er} février 2023 et qui est en formation à la mairie 3 fois par semaine en attendant la prise de poste effective.

Chilly-le-Vignoble, le 18 novembre 2022, Le Maire